

# CGT mjc

UNION GÉNÉRALE  
DES SYNDICATS FERC-CGT  
DES PERSONNELS  
DES MAISONS DES JEUNES  
ET DE LA CULTURE  
ET DE LEURS FÉDÉRATIONS

15,17 Passage Verdeau  
75 009 Paris  
Tél. 01 47 70 40 35  
Fax 01 45 23 49 68  
cgt.mjc@wanadoo.fr

Septembre 2009 - N° 124

## UN AUTRE AVENIR EST POSSIBLE ...

De toute évidence, la rentrée sociale qui s'annonce dans le pays sera déterminante dans un contexte de remise en cause généralisée des droits sociaux et des libertés publiques, de destruction massive des emplois, et de développement de la précarité.

Pour autant, bon nombre de salariés se mobilisent et se battent pour leurs emplois, proposant des alternatives aux plans sociaux, exigeant de nouvelles règles, faisant valoir de nouveaux droits.

Le slogan de la CGT « *la crise c'est eux, la solution c'est nous* » prend ainsi tout son sens... Et ce qui est vrai dans le pays, l'est tout autant dans les MJC et leurs fédérations.

Les résultats récents aux élections professionnelles à la FRMJC Île de France et à la FRMJC Rhône Alpes - en confirmant la position majoritaire et la confiance manifestée par les salariés à la CGT - sont de nature à contribuer à mettre en mouvement les militants des MJC. La mobilisation est indispensable pour faire face aux volontés d'instrumentalisation et d'adaptation, pour le droit à l'indépendance et à la personnalité de chaque MJC, partie prenante d'un espace fédéral commun et pour répondre à leurs difficultés et aspirations.

La syndicalisation CGT renforcée des personnels des MJC qui n'acceptent pas les

diktats municipaux mettant à mal les associations, et l'alignement des fédérations sur la non lutte, la résignation voire la compromission - porte également la nécessité d'un autre avenir pour les MJC.

Plus que jamais il est temps pour les MJC de France de retrouver leur dimension fédérative, régionale et nationale, ainsi que les chemins de l'UNITÉ et de l'ACTION en refusant la résignation et les politiques de régressions sociales.

Les élections professionnelles à la FFMJC prévues en Octobre 2009 vont constituer un moment essentiel d'affirmation de ces exigences par les salariés au travers du vote CGT.

La direction de la FFMJC, avec la complicité du syndicat SUD/CFDT, travaille activement à la remise en cause des institutions représentatives du personnel en région (délégués du personnel et comités d'entreprise) et, au-delà, à la transformation des associations FRMJC en simples « agences », et à celle des MJC en « succursales » de la FFMJC.



Plus que jamais, le vote CGT sera un vote de résistance et d'exigence d'une politique fédérale utile aux MJC, à leurs fédérations et aux personnels.

Le vote CGT portera la nécessaire mobilisation pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, le respect des règles, la défense et le développement des emplois.

Le Bureau de l'UG CGT MJC.

WWW.CGT-MJC.FR

# 20ÈME CONGRÈS DE L'UG OGT MJC

GIVORS - 13, 14, 15 MAI 2009

## Motion nationale du Congrès

Extraits (le texte complet est consultable sur [www.ugt-mjc.fr](http://www.ugt-mjc.fr))

Le 20ème Congrès de l'Union Générale qui s'est tenu les 13, 14 et 15 Mai 2009 à Givors, a vu la participation de délégations des syndicats CGT des MJC, des FR de la Confédération et de la FFMJC.

Il s'est tenu à un moment où dans le pays monte en puissance l'exigence populaire d'autres choix de société, et la nécessité d'imposer la prise en compte d'une plus grande justice sociale. C'est ainsi que le congrès a fait largement écho aux préoccupations portées à l'occasion des grandes manifestations unitaires. Elles convergent totalement avec celles vécues dans les MJC et par les personnels (...).

Le rapport d'activité fera l'objet d'un échange entre les congressistes, permettant d'analyser tout à la fois la réalité sociale dans le pays et plus spécifiquement celle dans le secteur associatif et dans les MJC.

La question du niveau des luttes à développer a été largement évoquée, ainsi que la nécessité d'une activité CGT qui puisse favoriser la mise en mouvement des personnels des MJC.

Il a mis en lumière toute l'actualité du projet d'éducation populaire des MJC et l'importance à développer les actions de formation à l'éducation citoyenne.

Les résultats récents de la CGT en Rhône Alpes et en Île de France, qui s'est vue confortée dans sa position majoritaire, est de nature à nous inciter à être toujours plus mobilisés et à nous convaincre de notre capacité à mettre en échec les politiques fédérales de dénaturation du projet d'Éducation Populaire (...).

Le rapport d'activité sera adopté à l'unanimité.

Le rapport financier sera également adopté (...).

Lors des deux soirées du congrès, un travail sera engagé, à partir de la plate-forme revendicative, afin de déterminer les revendications prioritaires (...).



C'est ainsi que la question des salaires, celle de la place des salariés dans l'entreprise associative, celle de l'exigence des moyens publics pour le fonctionnement des MJC feront l'objet d'un premier travail précis, qui devra être prolongé dans le cadre de la nouvelle commission administrative nationale (...).

La nouvelle commission administrative sera élue à bulletins secrets.

Celle-ci, fortement renouvelée, fait une place plus importante aux personnels des MJC et voit une participation renforcée des syndicats CGT des Fédérations Midi Pyrénées et Île de France... Cette situation constitue une bonne nouvelle pour la capacité donnée à l'Union Générale de travailler efficacement la question essentielle de l'Union des MJC de France.

Les réflexions du congrès se sont également organisées à partir des trois thèmes préalablement proposés aux débats des syndicats (...).



Le premier thème portait sur la question de la démocratie syndicale pour la défense des salariés et du projet d'Éducation Populaire des MJC (...).

La question de la place des syndiqués CGT personnels de MJC, a été largement évoquée (...).

Dans cette perspective, la formation syndicale et la transmission de l'expérience et des valeurs entre les militants ont été soulignées (...).

Le second thème portait sur les alternatives à la gestion et aux politiques d'adaptation portées par les directions fédérales qui puissent ouvrir un autre avenir aux MJC et aux personnels (...).

La discussion permettant d'analyser les effets néfastes et dévastateurs des politiques de résignation et d'adaptation portées par des directions fédérales alignées sur le désengagement de l'État a permis également de souligner la nécessité absolue de travailler syndicalement à l'élaboration d'alternatives crédibles qui soient de nature à mettre en mouvement les personnels et les militants du projet d'Éducation Populaire.

La réaffirmation des «fondamentaux» constitue pour les participants le socle d'une gestion qui soit réellement alternative (...).

Il ne s'agit pas d'avoir une vision passéiste ou muséographique, mais de réaffirmer toute la modernité de notre «patrimoine» constitué par les statuts, les règles de fonctionnement, les conventions au titre desquels la cogestion et la CC de 72 sont des éléments déterminants.

La nécessité d'une expression et d'une activité syndicale plus offensives a été évoquée (...).

Si de l'avis de tous, la CGT a une responsabilité déterminante dans la capacité à ouvrir un autre avenir aux MJC, aux Fédérations, il s'avère cependant indispensable de soumettre au débat dans les MJC, les propositions de la CGT...

Le troisième thème portait sur l'Union des MJC de France pour refuser la résignation, pour la défense du projet MJC, des emplois et des personnels (...).

Si les scissions n'ont pas reposé sur la volonté des MJC, il faut que l'Union soit l'expression des MJC elles-mêmes.

L'initiative portée par les secrétaires CGT des CE à travers un appel largement diffusé, a été fortement appréciée et doit devenir

un outil de mise en débat de cette question essentielle d'avenir.

La CGT a une responsabilité centrale : **« La scission c'est eux, l'union c'est nous ! »** souligneront les congressistes.

Pour autant, il s'avère utile de travailler à des initiatives concrètes de rassemblement pour construire une perspective d'union des MJC qui repose sur un véritable contenu de résistance utile aux MJC et qui tourne le dos aux bricolages d'appareils conduits par les directions fédérales (...).

L'esprit du congrès a été durant ces trois journées caractérisé par d'intenses échanges, par la volonté partagée d'être toujours plus et mieux CGT et par l'affirmation du rôle central que vont jouer l'Union Générale et ses syndicats pour ouvrir un autre avenir aux MJC et aux personnels.

Le congrès n'a pas pu se conclure sans un moment fort de convivialité avec l'accueil des nouveaux membres de la CAN et avec les remerciements aux camarades qui, passant le flambeau de la responsabilité syndicale, quittent la direction de l'UG (...).

De toute évidence, les travaux du congrès engagent l'Union Générale et chaque syndicat CGT à combattre et à se mobiliser plus encore.

Vive le 20ème congrès de Givors !



## Le 49e Congrès des syndicats de la CGT aura lieu à Nantes du 7 au 11 décembre 2009.

Au-delà de ce rendez-vous statutaire, la CGT souhaite en faire un événement concret face aux défis à relever et y associer toutes celles et tous ceux qui s'interrogent sur la meilleure démarche à adopter.

C'est dans cet esprit que la CGT ouvre dès à présent un forum de discussion sur son site [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr).

Le débat est ouvert !



# AG FFMJC 30-31 MAI, 1ER JUIN 2009 CANNES



Organisant son assemblée générale à Cannes, les 30, 31 mai et 1er juin 2009, la FFMJC a une fois encore fait la démonstration de son incapacité à mobiliser les MJC, et de son absence de motivation à les accompagner contre les attaques politiques incessantes dont le projet d'éducation populaire est la cible.

Fallait-il s'étonner de l'absence des MJC sur « La Croisette », dans un contexte où leurs difficultés et leurs économies exsangues menacent leur existence au quotidien ?...

Quoi qu'il en soit, ne renonçant pas à leurs propres ambitions, la direction et le CA Fédéral avaient justifié leur choix de Cannes, afin de permettre à chacun de mesurer l'importance historique d'un événement mettant à l'honneur l'expérience de la réunification des réseaux -FFMJC/Confédération- engagée en Méditerranée. Le résultat fut en effet à la hauteur... L'absence à peine excusée des élus et dirigeants de l'ADL<sup>(1)</sup> et de la Confédération des MJC de France, laissant des chaises vides à la tribune, donnait effectivement la dimension de leur engagement dans ce qui apparaît de plus en plus comme un projet d'appareil, encore très incertain et peu concerné par le point de vue des MJC.

Personnage emblématique d'une gestion fédérale qui a

toujours donné les signes de l'adaptation aux politiques libérales en œuvre dans le pays, le Président Bordier ouvrait l'assemblée générale sur l'annonce de son départ, pour mieux se livrer ensuite à un discours convenu, sur la nécessité de réactualiser le projet des MJC, se préoccupant notamment de redonner toute leur place aux jeunes...

Vint ensuite la lecture d'un rapport moral qui n'avait rien à dire de la réalité, suivi de l'intervention du Délégué Général qui, sur fond de présentation orale d'un rapport d'activité, revendiquait clairement le projet de démantèlement des institutions représentatives du personnel en région... Ces contributions donnant ainsi la mesure de leur attachement à la cogestion avec les personnels.

Les débats organisés en marge de l'assemblée générale concernant le statut et les responsabilités des FRMJC n'avaient d'autre objectif que d'apporter à la direction de la FFMJC les arguments nécessaires à la re-

mise en cause des fédérations régionales, dans la perspective d'une réorganisation de l'appareil fédéral au profit du niveau national, et notamment de son économie...

Contre toute attente, cette volonté allait être contrariée par des prises de positions fortes, à la tribune de l'assemblée générale et dans les ateliers, pour revendiquer la nécessité de pérenniser la re-dynamisation des FRMJC, comme niveau essentiel d'une activité fédérale utile aux MJC.

Dénonçant les choix de la direction fédérale nationale, ses attitudes dirigistes et autocratiques, ces interventions nombreuses ont notamment révélé les entreprises de contrôle et de déstabilisation exercées à l'encontre de fédérations régionales récalcitrantes (Normandie, Nord - Pas de Calais, Aquitaine, ...).

Dans ce contexte, les Délégués du Personnel CGT sont intervenus (voir déclaration en



(1) animation et développement local.



ligère sur le site [www.cgt-mjc.fr](http://www.cgt-mjc.fr)) pour appeler les militants à « ouvrir un autre avenir aux MJC, par l'union des MJC de France, par le refus de la résignation et des politiques de régression sociale »...

Le secrétaire du CCE de la FFMJC mettra en lumière, dans son intervention, la gestion catastrophique de la FFMJC qui n'appellera aucune réponse, ni de la direction fédérale, ni du commissaire aux comptes.

Brouillant ces actes de résistance par une animation sur la production d'un énième « manifeste », la direction de la FFMJC ne s'est pas trompée sur le rejet de son projet d'instrumentalisation des MJC et des FRMJC au profit d'un appareil fédéral national porteur d'un autre projet que celui que les MJC portent à travers l'engagement de leurs militants.

Fidèle à la tradition d'assemblées générales nationales qui n'ont pas l'ambition de mobiliser et d'entendre les acteurs des MJC, l'AG de Cannes aura une fois encore assuré des résultats de votes et d'élections acquis à l'équipe en place, par le ratissage massif des voix de MJC absentes.



Le Conseil d'Administration a réélu son bureau le 4 juillet 2009 :

**Gérard A BONNEAU** (Président de la FRMJC Poitou Charente) est le nouveau Président de la FFMJC.

**Gilles ROUBY** (ancien Président démissionnaire de la FFMJC) réintègre le bureau avec la fonction de vice-président.

Les autres membres sont (sans surprise) reconduits.

# AG FRMJC

## 6 JUIN 2009

### ÎLE DE FRANCE

L'assemblée générale ordinaire de la Fédération Régionale Île-de-France s'est déroulée à Corbeil-Essonnes le 6 juin dernier. Malgré quelques difficultés en amont, une première date repoussée, une communication tardive des documents, les MJC ont répondu à l'appel pour une assemblée générale marquée par une forte volonté de débat.

La Fédération a accueilli à cette occasion M. Jean Paul HUCHON, Président de la région Ile-de-France, qui a choisi la forme d'un échange avec la salle sur la situation des MJC en Ile-de-France et le lien avec les politiques régionales, affirmant notamment la nécessité pour les associations et pour les têtes de réseaux de disposer de moyens de fonctionnement.

C'est au cours de cette AG que le Président a informé les MJC du départ de la Directrice des Ressources Humaines pour le 10 juin. Ce départ précipité et sa non anticipation ont été au cœur de l'intervention du secrétaire du Comité d'Entreprise au nom de l'intersyndicale des représentants du personnel. En effet cet événement est révélateur d'une certaine politique fédérale sur laquelle les élus du Comité d'Entreprise alertent régulièrement l'employeur depuis des mois. Ils réclament une fédération offensive, à l'écoute des associations locales, des collectivités territoriales et des personnels. Ils dénoncent son incapacité à exploiter ses Journées Professionnelles d'Étude pour en faire un outil de développement. Ils constatent le refus de faire le bilan de l'expérimentation qu'a constituée la création d'un poste de directeur territorial (non renouvelé à ce jour) et l'incapacité du directeur régional à faire face aux obligations d'une fédération régionale. Le départ précipité de la DRH, son non remplacement avant l'automne, en pleine période de mouvement, sans qu'aucune solution transitoire ne soit envisagée, a donc été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

En effet, l'ensemble des personnels réunis à l'initiative de l'employeur le 30 avril avait déjà manifesté la plus vive inquiétude concernant :

- le renforcement de l'isolement des professionnels,
- l'absence de lisibilité de la politique fédérale,
- le risque de démobilitation des conseils d'administrations et des associations locales,
- la perte de crédibilité auprès des collectivités locales.

Les représentants du personnel ont donc exhorté les élus du nouveau Conseil d'Administration à s'emparer sans tarder de ces questions.

Lors de son intervention, la CGT a affirmé son refus de la résignation et de l'impuissance face à des politiques publiques poussant à la marchandisation de l'éducation populaire, sa volonté de voir la fédération sortir de son mutisme sur les questions sociétales, et a dénoncé l'incroyable légèreté dont fait preuve l'employeur dans le remplacement de la DRH dans une fédération où 82 % des ressources proviennent de la mise à disposition de ses professionnels.

Les élections des membres du Conseil d'Administration fédéral ont permis à ce dernier d'être à nouveau pleinement pourvu et ont manifesté la volonté d'un changement de politique. À l'issue du premier Conseil d'Administration du 24 juin c'est un bureau renouvelé et élargi qui s'est vu confier l'exécutif de la fédération, avec l'élection notamment d'un nouveau Président, Mr Etienne Binant. Souhaitons que les nouveaux élus prennent pleinement en compte les enjeux de la situation actuelle et qu'ils se mettent rapidement au travail.

Les élus CGT du personnel assumeront, comme ils l'ont toujours fait, leur rôle dans les instances pour la défense des personnels et pour celle d'un projet fédéral d'Éducation Populaire à la hauteur des enjeux du moment.

# ECHOS DES RÉGIONS...



## EN ÎLE DE FRANCE

### Victoire de la CGT aux élections du 11 février 2009 avec 61% des voix !

Le mandat de trois ans des représentants de la délégation unique du personnel arrivant à son terme en décembre 2008, la FRMJC Île-de-France se devait d'organiser de nouvelles élections.

La création de deux nouveaux établissements liée aux délégations de service public et aux marchés publics parisiens, gérés en direct par la FR, remet en cause le principe de la délégation unique du personnel. C'est dans l'optique de deux élections, celle des élus au C.E. et celle des D.P., qu'a été négocié un accord pré-électoral avec l'employeur. Les deux syndicats ont obtenu de l'employeur de conserver 7 élus au CE et 4 D.P. au lieu des 5 et 4 prévus par la loi, pour une durée de mandat identique.

Forts de leur bilan, notamment à travers :

- \* la défense des intérêts des collègues du centre fédéral licenciés par l'employeur FRMJC,
- \* la signature du nouvel accord sur le temps de travail assorti de la création d'une commission de suivi,
- \* la pleine et entière participation des élus CGT dans l'ensemble des instances fédérales (CA, CE, réunion DP, CHSCT, commission formation),
- \* la négociation d'un nouvel accord sur les frais médicaux.

Les candidats CGT ont affirmé, dans un contexte mondial où le modèle dominant du marché roi est fortement remis en question, la nécessité pour les MJC et leurs fédérations de défendre la reconnaissance par les collectivités publiques de la pertinence de leur projet et de revendiquer les moyens correspondants.

Les candidats de la CGT revendiquent :

- \* la création d'une véritable grille des rémunérations juste et équitable,
- \* la remise en place d'un dispositif de formation initiale de Directeur de MJC,
- \* la facturation sur la base du taux moyen de l'ensemble des postes de directeurs de MJC,
- \* le retour à un mouvement des personnels basé sur des règles claires, respectueux des rythmes des associations locales et aux conséquences financières assumées par l'employeur,
- \* l'union des MJC de France contre la résignation et les politiques de régression sociale.

C'est sur ces propositions que les personnels de la FRMJC se sont majoritairement prononcés pour les candidats CGT octroyant 61% des voix et confirmant la majorité au sein du C.E.

Les représentants élus au sein du CE sont Didier MICHOU (secrétaire du CE), Odile Godard, Alexandre SAUMONNEAU, Max LEGUEM comme titulaires et Charles BIRCHIER, Michel Perret, Annie YANKSON et Camille KHAIRALLAH THOMAS comme suppléants. Les délégués du personnel sont Didier MICHOU, Alexandre SAUMONNEAU comme titulaires et Patrick CHENU et Odile GODARD comme suppléants.

Il faut saluer également l'élection de Pierre BORKER en tant que D.P. du Centre d'animation de la Jonquière.

Les élus CGT remercient l'ensemble des personnels de leur confiance. Ils continueront à défendre les intérêts des salariés, une éthique professionnelle et un cadre de négociation collectif.

Lors de la réunion des personnels à l'initiative de l'employeur, le 30 avril, ces derniers avaient manifesté une vive inquiétude quant au renforcement de l'isolement des professionnels, l'absence de lisibilité de la politique fédérale le risque de démobilitation des C.A. et des associations locales et de perte de crédibilité auprès des collectivités locales. Des premières pistes de travail sont sorties de cette réunion et il avait été convenu de se revoir avant l'été.

Le syndicat CFDT n'ayant pas souhaité s'associer à cette seconde réunion, c'est donc à l'initiative du secrétaire du C.E. que les personnels se sont à nouveau réunis le 1er juillet. Lors de cette réunion où une trentaine de collègues étaient présents (ou avaient auparavant envoyé leurs contributions ou questionnements), un premier tour de table a permis de mesurer les vives inquiétudes sur de nombreuses situations locales, l'absence de la FR et fait ressortir l'urgence du suivi du mouvement par un membre de l'équipe fédérale.

Poursuivant leurs réflexions et dans la crainte des impacts locaux que pourrait avoir la suppression de la taxe professionnelle en 2010, les salariés ont proposé d'organiser à l'automne deux événements :

- une 1ère journée réunissant à la fois les professionnels, les présidents d'association, et des intervenants pour débattre « de quelle fédération les MJC ont besoin » et lancer ainsi une réflexion forte sur notre projet fédéral,
- une 2ème rencontre à destination des maires et des élus des collectivités territo-

riales d'Île-de-France afin de leur présenter et de débattre avec eux des partenariats qui peuvent se mettre en place avec la FR sur leurs territoires.

Les représentants du personnel CGT seront porteurs de ces propositions au C.E.

*Patrick CHENU,  
Syndicat CGT MJC Île de France*



## EN AQUITAINE

Face à une FRMJC depuis plusieurs mois inexistante (absence de délégué régional, de secrétariat, carence de présidence), le syndicat CGT Aquitaine en tant que gestionnaire a agi afin de préserver une vie régionale indispensable à celle des MJC, en soutenant et poussant les quelques élus au CA régional à mobiliser toutes les énergies pour retrouver une vie régionale acceptable. C'est dans ce contexte que le syndicat CGT a demandé à maintes reprises la convocation de réunions de concertations statutaires : CA, commissions de conciliation et CE -non obtenu pour ce dernier-, afin de poser les bases d'une organisation amenant à une prochaine AG régionale qui devrait se prononcer sur les mesures pérennes à prendre pour que la FRMJC Aquitaine vive.

Ces difficultés de fonctionnement -conséquences des décisions et interventions de la FRMJC en région (qui a été un temps « gelée ») - n'ont pas empêché le syndicat CGT de fonctionner, d'agir et de se développer.

En effet depuis le stage de formation syndicale organisé dans notre région, nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux camarades des MJC de Cahors et de Toulouse en Midi Pyrénées.

Cela a amené tout naturellement le syndicat à reposer la question de son organisation pour la prochaine rentrée afin d'intégrer, dans la dynamique de notre dernier congrès syndical, la participation de nouveaux camarades issus, notamment, de la région Midi Pyrénées.

Il est prévu également -dans le dernier trimestre 2009- un grand rassemblement des salariés des MJC à l'initiative de la CGT qui aura plusieurs objectifs portant à la fois sur les revendications des personnels, mais aussi sur la défense de l'outil de travail que sont les MJC et les Fédérations.

*Henri GABINAUD,  
Syndicat CGT MJC Aquitaine*



## EN BOURGOGNE CHAMPAGNE ARDENNE

**Pour un retour à une vraie vie démocratique à la FRMJC de Bourgogne Champagne/Ardenne.**

Un nouveau délégué vient d'être nommé par la FFMJC après 9 mois de vacance de poste non justifiée.

La seule argumentation possible serait-elle d'ordre économique, alors que dans le même temps la FFMJC créait un poste à mi temps de « chargé du développement » au centre Fédéral ?

Ce nouveau Délégué aura à couvrir trois régions : Bourgogne, Champagne-Ardenne et Franche Comté.

Que peuvent attendre les M.J.C. d'une telle représentation fédérale: deux Conseils d'Administration Régionaux, trois Conseils Régionaux, sans compter les Conseils Généraux, les C.R.A.J.E.P., les D.R.D.J.S...

Mais c'est aussi l'obligation statutaire de siéger dans les Conseils d'Administration des M.J.C de ces régions... En effet, c'est le Délégué qui est membre de droit des Conseils d'Administration des M.J.C. et non pas la Fédération Régionale, le Délégué est (devrait être) le garant institutionnel.

La vie Démocratique au sein de notre Institution Régionale a été galvaudée :

Nous proposons l'an dernier que l'Assemblée Générale tenue à MONTBARD vote pour que notre région soit dotée comme cela a été le cas ces dernières années, d'un Délégué Régional à temps plein, proposition balayée par le président alors qu'elle avait été préalablement adoptée à l'unanimité en CA régional.

Pour autant, cette décision démocratique et collective n'a pas été concrètement portée, et le Conseil d'Administration de la Fédération Régionale a découvert lors de sa séance du 2 mars 2009, que le candidat présenté par la FF. devait être partagé entre les deux régions !

A aucun moment la décision de la FFMJC. n'a été débattue en C.A. Régional...

A aucun moment les Administrateurs Régionaux n'ont été sollicités sur une question aussi importante !

L'engagement pris l'an dernier de rassembler les MJC de la région pour décider avec elles « de quelles Fédérations ont elles besoin ? », n'a pas été tenu pour la deuxième année consécutive.

Malgré les demandes réitérées, le débat Démocratique entre la Fédération Régionale et les M.J.C. a été inexistant :

- \* Non préparation des Assemblées Générales avec les M.J.C. (la F.R. est plus préoccupée de récupérer les mandats que d'inciter à la participation).
- \* Les compte-rendus des instances régionales ne sont toujours pas communiqués aux M.J.C.

Le respect des statuts et des règles de fonctionnement, le respect de l'exercice d'une démocratie vivante, le respect du sens de l'échange et du débat contradictoire et productif, sont les éléments indispensables à la vie de la FRMJC.

C'est ce que nous attendons du colloque des M.J.C. de Bourgogne Champagne /Ardenne organisé le samedi 10 Octobre 2009 à Mâcon par la FRMJC et qui nous amènera à mettre en chantier les questions vitales pour l'avenir des MJC : « L'union de toutes les MJC de France pour refuser la résignation » et « De quelles Fédérations les M.J.C. ont-elles besoin ? »

Jean Marc DUMAS  
Syndicat CGT MJC Bourgogne

# DES MJC EN RÉSISTANCE

## La MJC Saint Pol sur Ternoise (Nord Pas de Calais) est toujours en résistance !

Il y a un an, au cours de l'été 2008, le nouveau Maire de Saint Pol (M. HENIART) annonçait brutalement la dénonciation des conventions liant la MJC et la Municipalité avec comme objectif déclaré de reprendre en main la MJC et de créer à la place de celle-ci une



Maison municipale associative, pour mettre les

associations locales à sa botte ! La réaction d'une partie de la population et des adhérents ne se fit pas attendre. Un comité de soutien était créé et lançait des actions de mobilisation pour défendre la MJC qui a plus de 60 ans d'existence. Une pétition aura rassemblé 1004 signataires (la commune compte 5200 h). Avec le soutien de l'Union Locale CGT et du syndicat CGT-MJC du Nord-Pas de Calais, une manifestation réunira plus de 250 personnes défilant dans les rues de St Pol derrière les banderoles des jeunes.

Pendant ce temps, le Maire s'obstinait à dérouler son entreprise d'asphyxie de l'association MJC et décidait de supprimer la subvention de fonctionnement. La MJC se retrouvait en cessation de paiement puis en redressement judiciaire. Face aux méthodes brutales et irrégulières du Maire, la MJC décidait de saisir la justice qui lui a donné raison, le Tribunal administratif de Lille suspendait les décisions municipales de dénonciation des conventions.

Localement, la mobilisation des habitants ne faiblit pas, bien au contraire, pour se battre pour la pérennité du projet d'Éducation Populaire, sur les valeurs de liberté et de démocratie, et pour « récupérer » les subventions municipales qui sont dues.

Le CA de la MJC et son comité de soutien décident d'élargir le mouvement en lançant une campagne d'adhésion à la MJC avec 150 nouveaux adhérents en quelques semaines ! et de se rapprocher encore plus de la population en organisant la semaine du « Printemps citoyen » au mois de Mai à Saint Pol. Cette manifestation militante organisée avec la solidarité des artistes, de groupes de MJC, de bénévoles et donateurs aura un large écho dans la commune, avec une participation nombreuse des habitants de tous âges aux journées festives, concerts, débats, ... Les journaux locaux médiatiseront fortement cette mobilisation.

Du côté de l'hôtel de ville, le Maire continue de faire la sourde oreille faisant fi de la protestation et des décisions de justice en tentant de jouer le pourrissement... Et le temps presse pour la MJC. En dernière date, le Préfet du Pas de Calais vient de rappeler à l'ordre le Maire de Saint Pol sur son obligation d'honorer les conventions avec la MJC. Avec les habitants, les adhérents, le réseau des MJC, et la CGT, la lutte reste de mise...

# LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL À LA FFMJC, OCTOBRE 2009...



## CARTE DES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LA CGT

### Nord Pas de Calais

Bernard DESBOIS (DP)  
Stéphanie LEWYLLIE (CE)  
Eric MOUVEAUX (CE)  
Annie POLLET (DP)  
Sylvie TROUBOUL (CE)

### Normandie

Ahmed IBNASS (DP)  
Jean Pierre LANGUIL (CE)  
Marie Pierre LE NABOUR (CE)

### Pays de la Loire

Gérard MARAY (DP)

### Poitou Charentes

Alexandre GALLIQUE (CE)  
Jean Pierre TREMEL (DP)

### Aquitaine

Henri GABINAUD (DP)  
Arnaud GUICHAROUSSE (CE)  
Marie José MALATERRE (DP)  
Nicolas NEVEU (CE)

### FF / Ile de France

Didier BRUN (CE)  
François CHASTAIN (DP)  
Thierry R UNGETTE (DP, CE)

### Champagne Ardenne

Moussa ZIDOUR (CE)

### Lorraine

Gérard ANDRE (CE)  
Isabelle ARMAGNAT (CE)  
Jean Pierre FOURNIER (DP)  
Rémy GROSSET (DP)  
Jean Jacques HEURTEL (DP)  
Claudine MIESCH (DP)  
Jacques SPIGOLON (CE)  
Paul TESCHER (DP)  
Marie Andrée THOUVENIN (CE)

### Franche Comté

Philippe DOYEN (DP)  
Patrick TOULET (DP)  
Guy VANDENECKHOUTTE (CE)

### Bourgogne

Jean Marc DUMAS (DP)  
Alain TRAPET (CE)

# VOTEZ CGT

ET APPELEZ A VOTER CGT

## REMISE EN CAUSE DES INSTANCES RÉGIONALES PARITAIRES

La direction fédérale poursuivant son projet de démantèlement, ambitionne aujourd'hui à faire disparaître les établissements régionaux. Des négociations portant sur l'élaboration de protocoles électoraux ont eu lieu à la FFMJC.

Ils concernent les élections :

- des Délégués Nationaux du personnel
- des représentants au Comité National d'entreprise.

Or, nous constatons :

- qu'aucune des propositions de la CGT n'a été prise en compte par l'employeur,

- que les accords proposés modifient de façon radicale les formes de représentation du personnel existant précédemment (disparition des instances régionales paritaires, remise en cause - de fait - de l'existence des établissements régionaux).

Pour la CGT, la mise en œuvre de ces accords se traduirait par un recul historique important quant à la possibilité pour les salariés, disséminés sur l'ensemble du territoire national à être représentés et défendus dans une dimension de proximité.

La remise en cause des comités d'établissement constitue également un préjudice important pour les salariés. Cela les prive notamment de la possibilité de mettre en œuvre les Journées Régionales d'Étude cogérées et d'assumer le contrôle économique des établissements régionaux (FRMJC).

L'employeur FFMJC nourrit des projets de réorganisation fondamentale dans la gestion de l'emploi et dans l'organisation de l'entreprise. A la faveur des négociations sur le protocole préélectoral, la FFMJC

- avec la complicité du syndicat SUD/CFDT, qui trouve un intérêt au projet de la FFMJC - impose ses vues en totale contradiction avec les accords existants et avec l'intérêt des salariés.

Seul le vote CGT, quelque soit la configuration qu'auront ces élections, sera de nature à exprimer l'exigence des personnels à faire vivre la cogestion et un projet d'Éducation Populaire respectueux de l'intérêt et de la place des personnels dans l'entreprise associative.



## LES DPN CGT PRÉSENTENT LEUR BILAN

Depuis quatre ans, l'activité des DPN CGT a été permanente dans un contexte de remise en cause généralisée des règles statutaires, paritaires et des accords conventionnels, par la direction fédérale, pour qui la cogestion est devenue un vague concept de référence, tout particulièrement pour le Délégué Général qui, dans l'ensemble des ses actes, foule aux pieds la représentation du personnel, les instances et le fonctionnement démocratique qui fonde le projet d'Éducation Populaire des MJC.

Dans le cadre de leurs prérogatives, les DPN CGT ont été en permanence actifs pour la défense du projet des MJC et des FRMJC. Ils ont été également les défenseurs acharnés des intérêts matériels et moraux des personnels.

Concrètement, voici quelle a été l'action des DPN CGT :

- ils ont soutenus et accompagné les salariés dans le cadre de l'application des règles du mouvement, des commissions paritaires, de la formation continue. Ils ont fait face à la multiplication des situations de harcèlement et de discrimination dans l'entreprise,

- ils ont imposé la signature d'accords importants, portant sur la reconstitution de carrière,
- ils ont agi sur l'application de l'indemnité de résidence,
- ils ont participé à toutes les instances relatives à la gestion du personnel, avec détermination pour garantir l'application de la convention de 72.

Compte tenu du contexte de plus en plus difficile pour les salariés, dans l'application même de leurs missions, les DPN CGT, au titre du CHSCT, ont été de plus en plus sollicités. Ils ont répondu présents à chaque fois.

Par ailleurs, les DPN CGT ont siégé dans toutes les instances de la FFMJC avec leur responsabilité d'administrateur. Ils ont dénoncé, à partir de l'expertise demandée par le CCE sur les comptes de la FFMJC ;

- la gestion catastrophique de la direction fédérale,
- les manipulations comptables qui ont entraîné la disparition des fonds de réserve,
- le non respect du moratoire validé par la justice

sur la restitution des fonds de la formation continue.

Les DPN CGT ont dû et doivent toujours faire face à la volonté de la FFMJC de :

- casser la convention de 72 dont le premier effet est la remise en cause des conditions de départ à la retraite (avenant non signé par la CGT),
- remettre en cause les postes de permanents syndicaux,
- transformer les FRMJC en agences et les MJC en succursales,
- faire disparaître les instances représentatives et paritaires régionales.

Les DPN CGT ont exigé et exigent encore l'augmentation des salaires, indispensable au regard de la perte du pouvoir d'achat. Ils sont restés vigilants à toutes les attaques en restant fidèles au projet et aux valeurs des MJC. Ils restent convaincus qu'un autre avenir est possible pour les MJC et leurs salariés et refusent à admettre les politiques de régressions sociales.

## LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES DPN CGT

Les candidats présentés par la CGT pour les élections des Délégués Nationaux du Personnel et des représentants au Comité Central d'Entreprise s'engagent sur des points clairs et précis :

- Les revendications d'augmentation des salaires et de revalorisation de la grille pour tous, rendues possible dans le cadre d'une utilisation conforme du taux moyen.
- La facturation de l'ensemble des postes sur la base d'un taux moyen élaboré paritairement et dans la transparence.
- L'amélioration des conditions de travail et l'arrêt de toutes les pratiques fédérales de discrimination et de harcèlement.
- Le respect des accords et conventions passés avec les salariés, la défense et l'amélioration des dispositions de la convention collective de 1972.

- Une réflexion d'ensemble sur l'organisation de la FF et des FR, avec la question des moyens humains et financiers nécessaires à leur développement au service des projets des MJC et des personnels mis à disposition.
- Le retour à un mouvement interrégional des personnels basé sur des règles claires et respectées par l'employeur.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un véritable plan de formation annuel prenant en compte les souhaits de formation des salariés, et leur nécessaire accompagnement professionnel en terme de formation continue.
- La tenue des temps de regroupements collectifs que sont les JNE et les JRE.
- La mise en place d'une interrogation des personnels sur le contenu, et les

éventuelles évolutions à donner aux activités sociales.

- L'union des MJC de France pour refuser la résignation et les politiques de régression sociale.
- Le contrôle économique de la FFMJC avec, notamment, l'utilisation stricte du taux moyen conforme à sa facturation.
- La mise en œuvre d'un ambitieux plan de développement des MJC et des emplois s'appuyant sur de véritables dynamiques régionales, et portant l'exigence de financements publics d'État.
- La mise en place en 2010 d'une formation initiale de Directeur de MJC dans le cadre des dispositifs de professionnalisation, ouverte aux militants et salariés issus des MJC.

## UN SYNDICALISME POUR LE MOINS CURIEUX...

Si le pluralisme des points de vues, des idées, et le choix d'un engagement syndical librement consenti constituent des éléments fondamentaux de liberté pour les salariés dans l'entreprise, il n'en reste pas moins que la défense des intérêts moraux et matériels des salariés, celle du droit du travail, des institutions représentatives du personnel et des garanties collectives fondent historiquement l'intérêt de l'organisation des travailleurs à travers leurs syndicats.

Dés lors, que penser d'un syndicat SUD-CFDT à la FFMJC qui s'illustre aujourd'hui par la remise en cause :

- des délégués du personnel régionaux, si utiles aux salariés dans une présence de proximité, qui siègent dans les CA des FRMJC dans le cadre des dispositions statutaires de cogestion, qui participent à la mise en œuvre du mouvement interrégional, qui co-élaborent la tenue des journées régionales d'étude...
- des comités d'entreprise régionaux ayant vocation au contrôle économique, à la gestion des activités sociales, à la mise en œuvre et au suivi des actions de formation en direction des personnels...
- des dispositions conventionnelles comme celles fixant les conditions de départ à la retraite (prévues et financées par le taux moyen) pour adopter de nouvelles dispositions se situant aujourd'hui bien souvent en dessous des garanties de la convention collective nationale étendue...

Que penser d'une expression syndicale SUD-CFDT envoyée - aux frais de l'employeur - à chaque salarié, et qui n'a bien souvent comme contenu d'expression qu'un anti Cécéisme primaire n'ayant d'équivalent que celui que manifestent les patrons les plus rétrogrades ?

« Usine à gaz », disent-ils pour qualifier les accords existants, la convention collective, les règles du mouvement, les IRP régionales... il faudrait faire du neuf, être modernes, dépasser les archaïsmes... Il y a là comme une petite musique déjà entendue à longueur de journaux télévisés nationaux prêchant les abandons, la fatalité... travaillons plus et plus longtemps pour gagner moins, renonçons aux retraites, à la protection sociale, aux services publics...

La CGT ne participe pas à ces grossières provocations et ne déviara pas de sa vocation à défendre les personnels et le projet démocratique et cogéré des MJC.

Elle ne désespère pas, à l'avenir, de voir émerger une unité syndicale utile, ancrée dans la défense des intérêts collectifs, débarrassée des petites trajectoires individuelles de responsables syndicaux qui ne parlent et n'agissent que pour eux-mêmes.

# ECHOS DES RÉGIONS...



## EN NORD- PAS-DE-CALAIS

Lors de l'Assemblée Générale de la FRMJC du 16 Mai 2009, le secrétaire du syndicat régional CGT-MJC, dans sa déclaration, a souligné l'accroissement des difficultés économiques et politiques rencontrées par les MJC de la région qui nécessitent de la vigilance, de la résistance, et aussi de la capacité à anticiper.

Cette nécessité absolue ne faisant que confirmer le besoin d'une fédération régionale plus forte, le syndicat régional CGT a déclaré son opposition au plan de démantèlement des Fédérations Régionales voulu par la direction de la FFMJC et son projet de centralisation.

Il a dénoncé la remise en cause des institutions régionales représentatives du personnel.

Il s'est élevé contre l'éloignement entretenu par la direction de la FFMJC en vers les MJC qui sont tenues à l'écart d'un débat démocratique, et qui sont abandonnées dans leurs difficultés alors que la mobilisation de l'ensemble des MJC est urgente face au désengagement de l'État visant à réduire leurs moyens, à les fragiliser et à les localiser..., enfin il a appelé à l'union des MJC de France dans un espace de rassemblement qui défende leurs intérêts et celui des salariés.

Bernard DESBOIS

Syndicat CGT MJC Nord Pas de Calais



## EN MIDI-PYRÉNÉES

Depuis plusieurs années la FRMJC de Midi Pyrénées a instauré les groupes 5.2, 6.2 et 7.2 dans les grilles de classification, donnant ainsi de bonnes idées aux syndicats d'employeurs chargés de signer les avenants à la convention collective de l'animation... (voir avenant 127)

C'est ainsi qu'un directeur de MJC peut être indifféremment au groupe 6, et un autre au groupe 7.2 !

Prenant prétexte de la « taille des MJC », la FRMJC s'adapte à une conception marchande de plus en plus verbalisée par les collectivités locales qui y vont de leur couplet « qu'est-ce qu'on a pour ce tarif ? »... Avec au final, une négociation qui tourne systématiquement au désavantage du salarié qui devient la variable budgétaire...

L'augmentation du nombre de groupes

laisse un choix beaucoup plus important et permet ce « marchandage » qui ne se centre plus sur les missions confiées et met le salarié en danger.

La NAO (négociation annuelle obligatoire) s'ouvre prochainement en Midi Pyrénées et la négociation sur le niveau des salaires sera à prévoir...

Désengagement de l'État, baisse des subventions locales, politiques de dispositifs avec obligation de résultats, appels d'offres sont autant de dimensions sur lesquelles la FRMJC ne mène aucune réflexion et encore moins d'action revendicative de mobilisation.

Le syndicat CGT de la FRMJC Midi Pyrénées entend mettre l'employeur devant ses responsabilités en s'assurant des conditions de travail de chacun, en redevenant accompagnateur plutôt que comptable.

Il veillera tout particulièrement à ce que les négociations avec les collectivités locales puissent se faire, non pas dans le cadre d'une « simple feuille de route », mais dans le cadre du respect d'un cahier des charges permettant le développement d'un projet MJC et garantissant de réelles conditions salariales avec les moyens financiers afférents.

Valérie BONNET

Syndicat CGT MJC Midi Pyrénées.



## EN NORMANDIE

En septembre 2008, l'Assemblée Générale de la FRMJC Normandie a élu de nouveaux administrateurs amenant un renouvellement important du conseil d'administration et du bureau.

Depuis cette date la FFMJC s'acharne pour de « soi-disant questions d'éthique » à ne pas reconnaître les instances de la FRMJC élues démocratiquement et reconnues par la préfecture.

Il est bien évident que l'« oukase » de la direction fédérale n'a pas d'autre objectif que celui de tenter de réduire au silence des élus régionaux critiques envers la politique conduite, et notamment celle mise en œuvre en région sous la responsabilité de l'ex-président de la FFMJC, Philippe BORDIER (non réélu d'ailleurs lors de la précédente assemblée générale).

Que penser, dès lors, de la succession d'actes discriminatoires envers des élus régionaux qui n'ont pas d'autre ambition que vouloir un autre avenir pour les MJC ?

L'acharnement de la FFMJC - par le biais de son Délégué Général, Gilles LE BAIL,

nommé médiateur - est d'ailleurs, en la matière, impressionnant :

- Intervention pour bloquer les comptes bancaires,

- Interdiction aux élus de la FRMJC d'entrer dans leurs locaux,

- Ordre au Délégué Régional et à la secrétaire mis à disposition de ne pas travailler pour les élus de la FRMJC.

- Fin décembre, convocation de la secrétaire de la FRMJC Normandie pour un éventuel licenciement, au motif de son activité auprès du CA régional ! Il aura fallu l'intervention des délégués du personnel CGT régionaux et nationaux et du CHSCT pour empêcher le pire...

Pour autant, les pressions et le harcèlement n'ont pas cessé depuis, créant au quotidien des conditions de travail invivables pour la collègue.

L'absurde et la provocation sont poussés à leur paroxysme lorsque la mauvaise gestion de l'ex Président P. BORDIER, et les dépenses injustifiées et exorbitantes de l'ex Délégué Régional sont même reprochées aux nouveaux élus qui doivent résister aux entraves et à l'ingérence de la FFMJC dans leur fonctionnement.

Et, cerise sur le gâteau, la procédure de recrutement du Délégué Régional pour remplacer le précédent parti en retraite est « suspendue » sans raisons valables, sauf à penser que l'appartenance syndicale (CGT) des deux candidatures internes déclarées ne conviennent pas à la direction fédérale.

Le syndicat CGT de Normandie ne peut que saluer la résistance des administrateurs de la FRMJC Normandie à faire valoir leurs droits, à continuer à porter les intérêts des MJC qui les ont élus. Ils font ainsi face à la volonté de plus en plus claire de la direction de la FFMJC à vouloir instrumentaliser les FRMJC, à les « mettre au pas ».

Le syndicat CGT de Normandie exige que la FFMJC donne à la FRMJC les moyens de fonctionner afin qu'elle puisse remplir sa mission d'accompagnement des MJC et de développement de son projet régional.

Il est particulièrement attentif à la situation des collègues directeurs isolés dans leurs structures, et fragilisés par l'attitude de la direction fédérale qui ne respectant pas ses engagements conventionnés avec les collectivités locales met en péril les MJC et les personnels.

Jean Pierre LANGUIL

Syndicat CGT MJC Normandie



## EN RHÔNE-ALPES

**Avec 50,41% des voix, la CGT confirme sa majorité lors des dernières élections professionnelles...**

En effet, pour un deuxième mandat consécutif, les salariés de la FFMJC Rhône Alpes ont fait confiance à la CGT aux élections de la Délégation Unique du Personnel en mars 2009.

Ce succès n'est pas dû au hasard, mais au travail constant, tenace, de la CGT dans l'accompagnement, le soutien et la défense des personnels :

- \* face à la stratégie de déstabilisation conduite avec insistance, à leur encontre, par l'encadrement fédéral (Direction Générale et Délégués inclus),
- \* face à une logique de management basée sur la recherche systématique de la « faute professionnelle »,
- \* face à la fragilisation massive du financement des postes et les remises à disposition de plus en plus fréquentes prononcées par les CA des MJC.

L'ambiance n'est pas à la fête, la situation financière et morale de la FR Rhône-Alpine s'aggrave du fait des réductions et des suppressions de ses financements directs ou indirects (FONJEP) et des coups de semonce des collectivités locales sur le montant du coût moyen de mission des Directeurs de MJC.

De graves inquiétudes se font jour sur la capacité de la FR à remplir ses responsabilités d'employeur et, à coup sûr, un énième plan de restructuration se profile d'ici la fin de l'année.

Comment la direction fédérale, en proie à ces difficultés réelles et importantes, peut-elle ignorer à ce point la coopération avec les professionnels, l'implication collective des MJC, la mobilisation d'ensemble vis à vis des partenaires politiques (décision unilatérale du CA fédéral d'augmenter de 2,95 % le coût moyen 2010) et l'urgence de retrouver un espace national des MJC pour revendiquer une autre politique gouvernementale en faveur de l'éducation populaire ? On l'a vu, à la lumière de la démarche de réécriture du projet politique fédéral régional, l'engagement des MJC est présent, la conscience de la pertinence de l'action des MJC est forte, alors pourquoi ce sentiment d'inertie, cette attitude d'adaptation frileuse et non concertée à la situation précaire, ce recours à un mode de gestion salariale digne des « patrons ultra libéraux » ?

Les MJC et leur organisation fédérale valent mieux que cette logique du « droit dans le mur ».

La CGT a du pain sur la planche !

*Gerard LAMBERT  
Syndic CGT MJC Rhône Alpes*



# DES MJC EN RÉSISTANCE

## MJC de Chaumont (Champagne-Ardenne)

Depuis maintenant plus de 8 mois, la MJC est mobilisée pour faire face à une attaque frontale menée par la nouvelle municipalité de Chaumont contre son projet associatif et ses moyens... et la mobilisation paye !

En effet, aujourd'hui la situation est en voie d'amélioration. Après l'avoir dénoncée le 20 décembre 2008, la municipalité vient de re-signer, à l'unanimité, la convention générale qui lie la MJC à la Ville, lors du conseil municipal du 27 juin 2009. Celle-ci fait, notamment, le rappel du rôle historique de la MJC sur la ville en matière d'éducation populaire et de formation du citoyen.

Interpellé lors du CA de la MJC le 26 juin 2009, l'adjoint au Maire, jusque là hostile, annonçait qu'il ne voyait pas d'inconvénient à resigner la convention de mise à disposition du directeur avec la FFMJC jusque là dénoncée.



Pour autant, les négociations sont au point mort. La FFMJC se montrant une fois de plus particulièrement absente sur cette question (la première intervention officielle a eu lieu plus de 5 mois après la dénonciation et suite à un appel de la Ville). Il aura fallu toute l'insistance de la présidente de la MJC auprès du nouveau président de la FFMJC Gérard ABONNEAU, du délégué général Gilles LE BAIL et de Luc CHÂTEL maire de Chaumont, sur la nécessité de mettre en place une réunion tripartite sur cette question, pour que celle-ci se tienne finalement fin août. La présidente de la MJC, pourtant présente le jour de la rencontre, s'est vue interdire l'accès à cette réunion par le délégué général de la FFMJC !

Pour autant, la situation de trésorerie reste très tendue. Le budget de la MJC, amputé par la baisse de la subvention municipale, ne permet plus de répondre aux besoins financiers nécessaires au développement des projets et ce malgré les demandes de subventions annuelles présentées à la ville.

Les avancées qu'il y a eu sont à mettre au crédit des adhérents, bénévoles et professionnels (création d'une section syndicale FERC CGT du personnel) de la MJC, soutenus par les 8 organisations syndicales ouvrières du département, qui n'ont pas fléchi en maintenant la pression en direction de la municipalité, mais aussi au soutien des MJC de France qui par leurs messages, leurs signatures de la pétition, leurs adresses directes auprès du Ministre-Maire, ont su montrer leur solidarité et exprimer leur désaccord avec ce qui se passait à Chaumont.

La MJC n'oublie surtout pas le rôle essentiel au niveau national de l'UG FERC CGT des MJC qui a popularisé la situation rencontrée, et relancé à plusieurs reprises - dans différentes instances - la FFMJC, pour qu'elle prenne la mesure, conformément à sa mission fédérale, des luttes et résistances qui se mettent en place pour la survie des associations MJC.

# CONVENTION COLLECTIVE DE L'ANIMATION (CCNA)

Le 18 Mai 2009 ont été signés 2 nouveaux avenants à la convention collective nationale de l'animation (CCNA) qui portent sur l'évolution de la valeur du point d'indice (avenant 128), sur les classifications et le déroulement de carrière (avenant 127).

Pour les représentants de la CGT, la question des salaires, du pouvoir d'achat ainsi que celle de la défense des emplois, ont constitué une préoccupation centrale nécessitant la mobilisation et l'exigence d'une autre politique. C'est ainsi qu'ils ont porté, tout au long des négociations, la nécessité d'une augmentation de la valeur du point correspondant à la perte du pouvoir d'achat, la revalorisation des salaires, ainsi que la remontée globale de la grille indiciaire.

Les employeurs dits « de l'économie sociale » ont, quant à eux, fait le choix de l'adaptation

aux commandes publiques instrumentalisantes et aux baisses drastiques des financements d'État en ambitionnant de faire payer la note aux salariés.

La CGT a décidé de ne pas signer ces deux avenants qui constituent des « mauvais coups » pour les salariés. Les autres syndicats de salariés (CFDT, FO, CFTC et CGC) ont quant à eux, pris la responsabilité d'être signataires de ces accords, les rendant ainsi applicables.

La CGT appelle les personnels à se mobiliser, avec leurs syndicats CGT, afin d'imposer partout dans les MJC des négociations qui permettent réellement l'augmentation indispensable des salaires.

L'avenant 128 acte le blocage des salaires pour 2009 (pas d'augmentation de la valeur

du point avant Janvier 2010, d'ores et déjà fixée à +1,01%)

L'avenant 127 crée les conditions de la « déclassification » des groupes 7 avec la création d'un nouveau groupe F (entre le 6 et le 7). Cet avenant ne prend pas en compte la nécessité d'opérer une remontée globale des indices vers le haut. En outre, il « réadapte » le dispositif de déroulement de carrière au service des employeurs et au détriment des salariés.

Les discussions au sein de la CCNA se tiennent dans le cadre d'une commission nationale dans laquelle siègent à parité les représentants des employeurs et ceux des salariés (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC).

La FERC CGT y est représentée par François CHASTAIN et Marylène GARDET.

Retrouvez l'intégralité du texte des avenants, ainsi que les commentaires et analyses de la CGT sur le site [www.cgt-mjc.fr](http://www.cgt-mjc.fr)

## LES MÉTIERS DE L'ANIMATION

C'EST  
TRÈS ENRICHISSANT

SAUF  
POUR TON  
COMPTE  
EN BANQUE



# NCAO. À LA FFMJC

**NÉGOCIATION COLLECTIVE ANNUELLE OBLIGATOIRE (CODE DU TRAVAIL L.2242-1)**

Pour la CGT, la NCAO est une disposition importante prévue dans le droit du travail qui instaure l'obligation de la négociation à l'employeur. Accompagnée de la mobilisation des salariés, elle doit permettre de faire progresser les conditions d'emploi et de salaires au delà des dispositions de la CCNA (Convention Collective Nationale de l'Animation).

À la demande de la CGT, et devant l'absence d'initiative de la direction fédérale depuis près de deux ans, se sont tenues des négociations salariales à la FFMJC.

Outre les représentants de l'employeur (Gilles LE BAIL et Jean Marie MARCHAND), participaient à ces négociations les représentants syndicaux de la CGT (François CHASTAIN et Didier BRUN) et de SUD Culture (Huguette BONOMI).

La CFDT (Bernard CELIN), quant à elle, a rejoint, les négociations « en cours de route ».

Comme à leur habitude, les représentants de la CGT ont fortement porté les revendications des salariés. Ils ont fait des propositions précises et chiffrées en ce qui concerne la grille indiciaire.

La CGT considère que la collecte du taux moyen permet aujourd'hui de satisfaire les revendications salariales, sous réserve que l'utilisation de ces fonds soit conforme à l'appel et l'usage contractualisés.

La CGT considère que la FFMJC devrait avoir vocation à s'engager dans une cam-

pagne de revendication en direction de l'Etat, afin d'obtenir les moyens publics nécessaires à son fonctionnement et à son développement.

Initiatrice de l'avenant relatif à la reconstitution de carrière, et de l'accord sur l'application de l'indemnité de résidence à tous, la CGT s'engage dans les négociations en toute responsabilité, et dans l'intérêt des salariés. Elle ne se laisse pas perturber par les déclarations syndicales électorales de division des personnels dont on peut se demander quels intérêts elles servent...

Elle combat les mauvais accords, comme celui remettant en cause les conditions conventionnelles de départ à la retraite (financées par le taux moyen), signés et appliqués avec la complicité des syndicats CFDT et SUD Culture (avenant n°5-2).

À l'issue des négociations, la CGT a décidé d'être signataire de l'accord portant sur la revalorisation de la grille indiciaire pour les indices se situant entre la 1ère et la 12ème année d'ancienneté permettant à terme un démarrage de grille à l'indice 430 (groupe 7).

Si la revalorisation des salaires « d'entrée de grille » est un nouvel acquis pour les salariés, il n'en reste pas moins que la revalorisation de l'ensemble des rémunérations et des grilles reste, pour la CGT et les DP, un axe de mobilisation central.

La signature de cet avenant, applicable à

partir de Juillet 2009 (consultable sur le site de l'UG CGT), confirme les possibilités de revalorisation offertes en matière salariale pour les personnels à partir du moment où le taux moyen collecté auprès des collectivités locales est utilisé en conformité avec l'objet de son appel.

## Application des dispositions de l'accord sur la formation

La direction de la FFMJC a détourné de leur objet les fonds de la formation continue pour un montant de 417 040,14 €. L'affaire a été jugée au Tribunal de Grande Instance de Paris le 28 Avril 2009. La FFMJC a été condamnée :  
« - à procéder à la régularisation des comptes de la formation continue par le versement de la somme de 79 656,84 €, et ce sous astreinte de 500 € par jour de retard, - à payer à chacun des demandeurs (CGT et CCE FFMJC) la somme de 1500 € (mille cinq cents euros) sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile (soit 3000 € (trois mille euros) au total)... »

Bien que la FFMJC ait fait appel de la décision, la régularisation des comptes doit être opérée avant le 18 Juillet 2009. C'est ainsi que la justice donne raison à la CGT et confirme l'obligation faite à la FFMJC d'utiliser les fonds collectés au titre du taux moyen en conformité avec l'objet de leur facturation, c'est à dire la mise à disposition de personnel auprès d'associations locales MJC.

## LES REVENDICATIONS SALARIALES

### PORTÉES DANS LES NÉGOCIATIONS PAR LA CGT

1. Attribution pour l'ensemble des salariés d'une prime de rattrapage au titre de l'année 2008 d'un montant minimum équivalent à 30 points d'indice (164,4 € brut)

2. Application au 01/01/2009 d'une valeur de point à 5,64 € (en augmentation de 3%)

3. Amélioration de la grille de progression à l'ancienneté permettant une montée en indice plus rapide dans le déroulement de carrière.

4. Adaptation de la grille de progression pour les personnels administratifs et adjoints de direction sur les mêmes bases que celles retenues pour celle des emplois de directeurs(trices) de MJC.

5. L'adaptation de la grille ne doit entraîner aucun effet plus défavorable que la situation actuelle pour la totalité des salariés

6. Augmentation de 20 points d'indice pour l'ensemble des salariés.

7. Extension des modalités de remboursement des frais de trajet « domicile/travail » à l'utilisation des véhicules personnels..

# L'UG FERC CGT MJC 40 ANS !

(Extraits - Le texte complet est téléchargeable sur [www.cgt-mjc.fr](http://www.cgt-mjc.fr))

Comment passer sous silence l'anniversaire de la création de l'Union Générale il y a 40 ans, qui deviendra l'UG FERC CGT (...) ?

Elle n'a cessé depuis, d'être déterminante dans le débat d'idées pour la défense du droit d'association MJC, de la Fédération Française, et des personnels.

J'ai été élu secrétaire de l'UG pour son lancement, vinrent ensuite Bernard GAUBERT, Jean François LAURENT puis François CHASTAIN.

La création de l'UG a été décidée par le syndicat FEN CGT qui préexistait à la FFMJC. Celui-ci ne syndicalisait que les directeurs de MJC ainsi que les personnels administratifs de la fédération. Par contre, actuellement l'UG FERC CGT propose, pour se réaliser, la syndicalisation de toutes les catégories de personnels (...). Charge à eux de constituer leur syndicat CGT, de plein exercice, adhérent de l'UG, dans chaque association MJC employeur.

Cette responsabilisation décentralisée est nouvelle dans les pratiques syndicales et associatives (...).

Cette responsabilité partagée va imposer à tous les acteurs des comportements et des contenus plus en phase avec l'intérêt général en faisant entrer le secteur d'activité dans la vie réelle ; et ses contingences. Car, pour certains ce secteur devrait rester en marge, une propriété privée produisant un projet de société paternaliste.

Mais, la syndicalisation de toutes les catégories de personnels va rencontrer toutes sortes de freins et pesanteurs culturelles...

La création de l'UG FERC CGT est intervenue dans le contexte de l'agression politique du président POMPIDOU, contre les MJC et la FFMJC et orchestrée par les ministres François MISSOFFE et Joseph COMITI.

Elle sera soutenue à l'interne par nombre de délégués fédéraux allant jusqu'à entraîner des Fédérations Régionales à la scission et à poser des actes délinquants de rétention des fonds publics dû à la FFMJC.

Le contexte est marqué par des mesures autoritaires de l'État qui pleuvent sur les MJC :

- \* interdiction de siéger dans les instances de la FFMJC pour les délégués des personnels,
- \* interdiction de la tenue d'assemblées générales des MJC,
- \* régionalisation contrainte et forcée des personnels de la FFMJC, sans les moyens de sa mise en œuvre,
- \* interdiction de tout financement public pour l'aménagement et la construction d'équipement MJC,
- \* suppression des crédits alloués à la formation des futurs directeurs (trices) de MJC,
- \* diabolisation du fait associatif MJC par les canaux administratifs et politiques de l'État, que la presse traitera comme des faits divers sans leur donner de signification pour la société...

L'UG FERC CGT, depuis sa création, est très attachée à l'émancipation individuelle et collective des intéressés eux-mêmes, ce qui veut dire quelle ne professe pas le laisser faire ni la résignation face à l'inacceptable. Et c'est ainsi qu'avec la majorité des personnels et la majorité des MJC qui le confirment par trois assemblées générales consécutives, une lutte de résistance se développe.

La lutte impulse une réflexion sur le rôle d'un État Republicain mais également sur celui d'une grande FFMJC au service de l'éducation populaire.

Or la gestion de la FFMJC pose de nombreuses questions qui vont retenir toute l'attention d'une assemblée générale des MJC.

André PHILIP président depuis la création de la FFMJC, se sent dépassé.

Il décide de démissionner.

Tout en ne disant mot sur la politique d'État, il accuse par voie de presse, les représentants des personnels, élus de la liste CGT, d'être la cause de toutes les difficultés de la FFMJC.

Le vice-président Paul JARGOT, ayant participé à la lutte de résistance et aux négociations nécessaires est élu président de la FFMJC. Une présidence qui va ouvrir une embellie nouvelle à la FFMJC mais qui ne sera pas soutenue par l'appareil fédéral ni

par le ministère de tutelle dont les objectifs demeurent le désengagement financier de l'État et le contrôle de la FFMJC.

Dans cette lutte l'UG CGT MJC agit, afin de doter la FFMJC d'outils de réparation et de reconquête de son identité ainsi que des moyens de son développement. C'est ainsi que l'UG négocie et signe la convention collective FR/FFMJC et élabore une annexe pour les personnels des MJC. La caisse interrégionale de la paye des personnels est constituée avec l'existence d'un taux moyen. Les CE et le CCE sont créés avec l'acquisition de leur siège à Paris, passage Verdeau. De nombreux accords sont signés, des licenciements sont empêchés et des emplois maintenus.

L'après présidence Paul JARGOT va ouvrir une longue période de régressions de toutes sortes marquées par la volonté des directions fédérales successives de détricotage de toutes les reconquêtes et avancées sociales et démocratiques.

Le mécontentement restant très fort, la majorité des personnels et des MJC se rassemblent et manifestent à Paris pour l'exprimer. Ce fut un immense succès malgré sa dénaturation et son habillage ésotérique par la direction de la FFMJC qui ne sollicitera aucune rencontre avec la puissance publique afin de présenter les revendications du secteur des MJC.

Les abandons et les dérives de la direction fédérale vont se poursuivre

Le désengagement de l'État va inciter à la recherche d'expédients financiers et à la marchandisation. Les choix des directions successives de la FFMJC vont aller dans le sens de l'endormissement de la résistance citoyenne des acteurs des MJC qui avait été si déterminante (...).

L'UG reste bientôt la seule force organisée à porter les revendications et à ne pas laisser faire la braderie de toute une historicité au service de l'éducation populaire et des MJC. Nombreux sont ceux qui n'ignorent pas que des MJC résistent et luttent, ne sacrifient pas aux difficultés leurs activités de création dans les arts et les cultures, maintiennent leurs initiatives en direction des jeunes et



Le 9 février, le site de l'Union Générale FERC CGT MJC est lancé !

Depuis cette date, le site a évolué et donne la confirmation de son intérêt et de son utilité pour les salariés et pour l'ensemble des acteurs des MJC de France.

Le site est un outil pertinent qui permet :

- d'être réactif sur l'actualité,
- d'informer les salariés sur leurs droits (CCNA, CC72 et avenants, ...)
- de répondre aux sollicitations qui sont adressées à l'UG et/ou aux contacts régionaux,
- d'animer le réseau notamment avec les rubriques « actualités » et « les contacts en région »,
- de générer des liens
- d'adhérer...

Pour ceux d'entre vous qui ne le connaissent pas encore, allez sur [www.cgt-mjc.fr](http://www.cgt-mjc.fr)



## LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'UG ISSUE DU XXÈME CONGRÈS DE GIVORS (13, 14 ET 15 MAI 2009).

### COLLÈGE DES MEMBRES ÉLUS

Gérard ANDRE (FRMJC Lorraine)

Valérie BONNET  
(FRMJC Midi-Pyrénées)

Pierre BORKER (MJC La Jonquière Paris)

Nora CATTEAU (MJC Mons en Baroeul)

François CHASTAIN (FFMJC)

Patrick CHENU (FRMJC Île-de-France)

Véronique CHIZELLE  
(MJC Pont de Claix)

Frédérique DA DE-BRENGOT  
(MJC Colombes)

Bernard DESBOIS  
(FRMJC Nord Pas-de-Calais)

Jean-Marc DUMAS (FRMJC Bourgogne)

Jean Luc FLIPO (Retraités)

Arnaud GUICHAROUSSE  
(FRMJC Aquitaine)

Jean Jacques HEURTEL  
(FRMJC Lorraine)

Jean-Pierre LANGUIL  
(FRMJC Normandie)

Marie-José MALATERRE  
(FRMJC Aquitaine)

Nicolas NEVEU (FRMJC Aquitaine)

Annie POLLET  
(FRMJC Nord Pas-de-Calais)

Eric MOUVEAUX  
(FRMJC Nord Pas-de-Calais)

Michel PROST  
(FRMJC Champagne-Ardenne)

Thierry RUNGETTE (FFMJC)

Fabian SORIA (MJC Cahors)

Yann TETAERT  
(MJC La Fabrique Tourcoing)

Guy VANDENHEECKOUTTE  
(FRMJC Franche-Comté)

### COLLÈGE DES UNIONS ET SYNDICATS RÉGIONAUX

Aquitaine : Henri GABINAUD

Bourgogne : Alain TRAPET

Caen-Rouen : Jean Pierre LANGUIL

Champagne-Ardenne : Moussa ZIDOUR

Franche-Comté : Philippe DOYEN

Centre FFMJC : Didier BRUN

Rhône-Alpes : Gérard LAMBERT

Île de France : Didier MICHOU

Lorraine : Jacques SPIGOLON

Midi Pyrénées : Philippe DUSSO

Nord Pas de Calais : Eric MOUVEAUX

Pays de la Loire : Gérard MARAY

Poitou-Charentes : Jean-Pierre TREMEL

Directeurs chargés de délégations régionales :  
Thierry RUNGETTE

Retraités : Macha WITTMER

### BUREAU DE L'UNION GÉNÉRALE

François CHASTAIN

Thierry RUNGETTE

Gérard ANDRE

Bernard DESBOIS

Jean-Marc DUMAS

Marie José MALATERRE

Patrick CHENU

Jean Jacques HEURTEL

Didier BRUN

Jean Luc FLIPO

Gérard LAMBERT

Jean Pierre LANGUIL